AMBASSADE DU JAPON

BOULEVARD DU BORD DE MER B.P. 2259 LIBREVILLE - GABON TÉL.: 01 73 22 97

STP/MAECC/004/14/TO/JO

L'Ambassade du Japon en République Démocratique de São Tomé et Principe avec Résidence à Libreville présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés de la République Démocratique de São Tomé et Principe et a l'honneur de porter à Sa connaissance que dans le cadre du programme de bourses intitulé «Teacher-Training Students» (Enseignant-stagiaire), le Gouvernement du Japon est disposé, pour l'année fiscale 2014, à offrir des bourses d'études aux enseignants du primaire, du secondaire, ou d'une école de formation des enseignants qui souhaitent entreprendre des recherches en Science de l'Education dans des universités japonaises.

La fiche d'informations générales sur ledit programme de bourses et le formulaire de demande de candidature se trouvent ci-joints et les dossiers de candidature sont disponibles auprès du Service Culturel de l'Ambassade du Japon ou téléchargeables à partir de son site internet de l'Ambassade du Japon : www.ga-emb-japan.go.jp/fr/culture etude fr.html

A cet effet, l'Ambassade serait reconnaissante au Ministère de bien vouloir transmettre cette information aux Ministères et institutions concernés afin qu'elle soit largement diffusée auprès des intéressés. Le dossier de candidature dûment rempli en anglais doit être déposé par le candidat à l'Ambassade du Japon ou y envoyé par email ou par voie postale avant le **11 mars 2014** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à la dresse suivante :

Ambassade du Japon Service Culturel B.P. 2259 LIBREVILLE GABON

Email: culture@lv.mofa.go.jp Tél+241.1.73.22.97/+241.1.

L'Ambassade du Japon saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des, de la Coopération et des Communautés de la République Démocratique de São Tomé

et Principe l'assurance de sa haute considération. (4

, 25 février 2014

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA COOPERATION ET DES COMMUNAU

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SÃO TOME ET PRINCIPE